

Rassemblement AutonOme Unifié Lorrain des
Internes de Médecine Générale

OBJET : Dates à réserver et nouvelles réglementations !!

Chers amis, chers co-internes,

Ca y est ! Elle est là ! Voici la toute première *Raoulienne* ! Et oui, cette newsletter permettra de vous informer des actions que le Raoul met en place, pour vous donner les dates à réserver pour venir faire connaissance avec vos pairs, pour vous informer des nouvelles lois etc...

1. Les différentes dates à réserver pour vos prochains mois :

- le **13 Mai** 2016 : **Soirée œnologie** sur le thème des vins de Bourgogne
- le **19 mai** 2016 : **Soirée fiscalité**, ou comment déclarer vos impôts et faire valoir vos droits !
- le **27 Mai** 2016 : soirée à l'**escape game**, à Nancy ! ATTENTION uniquement 40 places disponibles.
- le **18 juin** 2016 : voici l'**appel des maisons de santé pluridisciplinaires** ! Super tour pendant une après-midi à travers la Lorraine, avec multiples informations concernant les maison de santé, visite.. Vous pourrez poser toutes vos questions !!
- le **23 Juin** 2016 : soirée Rosé-Barbeuc à l'internat Boulevard Lobau-Nancy
- le **24 juin** 2016 : **Soirée Tonus** de l'été!

Voici les dates clés ! A chaque participation vous rencontrerez des confrères, des amis, des futurs co-internes, vous pourrez échanger sur vos stages, sur vos peurs et vos envies, vous rencontrerez des professionnels qui pourront répondre à toutes vos questions, et enfin, vous pourrez vous amuser !

Pour chaque soirée un mail d'information plus détaillé vous sera envoyé !

2. Anniversaire du Décret du 26 février 2015 !

1^{er} MAI 2015 : Application du décret du 26 février 2015 sur le temps de travail des internes !

1^{er} MAI 2016 : Aujourd'hui est la date anniversaire du décret d'application ! Il est l'heure de vous rappeler les quelques informations clés de cette loi qui vous aidera à éviter tout abus !

A. Les obligations de service de l'interne sont désormais de 10 demi-journées hebdomadaires :

- **en stage : 8 demi-journées hebdomadaires**

- **hors stage : 2 demi-journées hebdomadaires** : une demi-journée hebdomadaire de formation universitaire sous la responsabilité du coordonnateur de sa spécialité + une demi-journée de formation personnelle que l'interne utilise de manière autonome en dehors de son lieu de stage justifiable sur demande du coordonnateur (Mémoire, Thèse, DU).

- Au terme du trimestre **l'interne ne doit pas avoir réalisé plus de 8 demi-journées par semaine en moyenne.**

- La formation en stage comprend le temps de service obligatoire en stage, le temps de garde et le temps d'intervention en astreinte.
Ce temps de formation en stage et la demi-journée de formation universitaire comptabilisé dans les obligations de service de l'interne (soit 9 demi-journées) ne peuvent excéder 48h par période de 7 jours (moyenne sur une période de 3 mois).
- Un système de récupération est instauré en cas de dépassement de la durée moyenne sur un trimestre.
- Les congés annuels ne peuvent être comptabilisés comme des journées de récupération.

Exemple de récupération sur une semaine comportant un samedi matin travaillé :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
MATIN	En stage	Repos de sécurité	Hors stage	Hors stage	En stage	En stage	Repos hebdomadaire
APRES MIDI	En stage	Repos de sécurité	Repos hebdomadaire	En stage	En stage	Repos hebdomadaire	Repos hebdomadaire
NUIT 1	En stage						
NUIT 2	En stage						

Ainsi le mercredi après-midi correspond à la récupération du samedi matin.

- La totalité des obligations de service doit être identifiée dans le tableau de service nominatif prévisionnel.
- Les demi-journées de formation hors stage sont inscrites sur le tableau de service au même titre que les autres demi-journées.
- Le tableau de service prévisionnel est arrêté mensuellement par le directeur d'établissement.
- Un relevé trimestriel des obligations de service doit être réalisé afin de vérifier le respect de ces dernières en volume et en nature. L'établissement ne doit être redevable d'aucun temps à l'interne à la fin du trimestre. Le suivi des obligations doit être continu au long du trimestre, ainsi le relevé trimestriel n'exonère pas un suivi mensuel. Afin d'avoir un suivi plus étroit sur le 2ⁱème mois et si besoin une adaptation du tableau de service au cours du dernier mois.

B. La permanence des soins avec :

- les gardes

- les astreintes réalisables uniquement au CHU

- Le tour de garde peut être assuré uniquement par des internes lorsqu'**au moins cinq internes** figurent régulièrement au tableau de gardes. Dans le cas contraire, le tableau de garde des internes est complété par un tableau de garde médicale.
- Le service de garde normal comprend **une garde de nuit par semaine** et un **dimanche ou jour férié par mois**, soit une **moyenne de 5 à 6 gardes par mois**.
- Une période de **nuit = 2 demi-journées**.
- L'interne bénéficie d'un **repos de sécurité** immédiatement à l'issue de chaque garde de nuit et après le dernier déplacement pendant une période d'astreinte entraînant une **interruption totale de toute activité hospitalière, ambulatoire et universitaire pendant 11 heures**.
- L'interne exerce par délégation et sous la responsabilité du praticien sénior. Il **doit** donc, y compris pendant le service de gardes et astreintes, **pouvoir faire appel à tout moment à un praticien sénior**.

2. RECODUMWA !

3.1 Tableau des vaccinations recommandées chez les enfants et les adolescents - 2016

Pour toute personne ayant déjà reçu un ou des vaccins avant la mise en place du nouveau calendrier vaccinal en 2013, se référer aux chapitres correspondants et/ou tableaux 3.8

On commence doucement avec une recommandation que chacun doit connaître et qui sort chaque année au mois de mars !

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_2016.pdf

Vaccins contre :	Naissance	2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11 - 13 ans	15 ans	16-18 ans
Recommandations générales	Diphtérie (D), Tétanos (T), coqueluche acellulaire (Ca), Poliomyélite (P)		DTCaP	DTCaP	DTCaP					
	<i>Haemophilus influenzae b</i> (Hib)		Hib	Hib	Hib					
	Hépatite B (Hep B)		Hep B	Hep B	Hep B					
	Pneumocoque (PnC) ¹		PnC	PnC	PnC					
	Méningocoque C (vaccin conjugué)					MnC				
	Rougeole (R), Oreillons (O), Rubéole (F)					ROR 1	ROR 2			
Rattrapage	diphtérie (d), Tétanos (T), coqueluche acellulaire (ca), Poliomyélite (P) ²								dTcaP	
	Papillomavirus humains (HPV) chez jeunes filles								2 doses (0, 6 mois) : vaccin quadrivalent (11/13 ans) ou vaccin bivalent (11/14 ans)	
	Hépatite B								3 doses selon le schéma 0, 1, 6 mois ou, de 11 à 15 ans révolus, 2 doses selon le schéma 0, 6 mois ³	
	Méningocoque C (vaccin conjugué)								1 dose jusqu'à 24 ans ⁴	
Papillomavirus humains (HPV) chez jeunes filles									3 doses selon le schéma 0, 1, 6 mois ou 0, 2, 6 mois (jeunes filles de 14 ou 15 à 19 ans révolus) selon le vaccin utilisé	
Rougeole (R), Oreillons (O), Rubéole (F)									2 doses à au moins 1 mois d'intervalle si pas de vaccin antérieur ; 1 dose si une seule dose vaccinale antérieure	

Vaccins contre :	Naissance	2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11 - 13 ans	15 ans	16 - 18 ans	
Populations particulières et à risque	Tuberculose (BCG)	1 dose recommandée dès la naissance si enfant à risque élevé de tuberculose ⁵									
	Grippe	1 dose annuelle si personne à risque ⁶ , à partir de l'âge de 6 mois									
	Hépatite A	2 doses selon le schéma 0, 6 mois si exposition à des risques particuliers ⁷ , à partir d'un an									
	Hépatite B	Nouveau-né de mère Ag HBs positif ⁸ 3 doses selon le schéma 0, 1, 6 mois								3 doses selon le schéma 0, 1, 6 mois si risques ⁹	
	Méningocoque B (si risque particulier ¹⁰)	Entre 2 et 5 mois, 3 doses espacées d'un mois et rappel entre 12 et 23 mois. Entre 6 et 11 mois, 2 doses espacées de 2 mois et rappel entre 12 et 24 mois. Entre 12 et 23 mois, 2 doses espacées de 2 mois et rappel 12 à 23 mois plus tard. Entre 2 et 10 ans, 2 doses espacées de 2 mois				À partir de 11 ans : 2 doses espacées d'un mois					
	Méningocoque C (si risque particulier ou au contact d'un cas)	2 doses ou 1 dose selon les vaccins et les âges (plus rappel au cours de la 2 ^e année de vie) ¹¹				1 dose au contact d'un cas ¹¹					
	Méningocoque ACYW (si risque particulier ou au contact d'un cas)	1 dose ¹² à partir de l'âge d'un ou 2 ans selon l'AMM du vaccin utilisé									
	Pneumocoque	Prématurés et enfants à risque ¹³ : 1 dose de PnC à 2, 3 et 4 mois et rappel à 11 mois				Si à risque, entre 24 et 59 mois ¹⁴ : 1 dose de Pneo 23 (si non vaccinés antérieurement) ; 2 doses de PnC puis 1 dose de Pneo 23)		Si risque à partir de 5 ans ¹⁵ : 1 dose de PnC suivie 8 semaines après d'une dose de Pneo 23			
Varicelle	2 doses chez des enfants contacts de personnes à risque ou candidats à une greffe ¹⁶							2 doses chez adolescents ¹⁷ de 12 à 18 ans sans antécédent et sérologie négative (sérologie facultative)			

3. C'est à vous Raouliens !

Voilà une partie uniquement pour vous ! Nous souhaitons intégrer tout ce qui nous sera proposé : vos questions et ainsi nos réponses, vos histoires, vos blagues, vos problèmes en stage, vos avis, vos petites annonces (logement, voiture etc...) ! N'hésitez pas !

4. Une triste nouvelle.

Nous avons appris avec tristesse le décès d'un de nos internes de médecine générale et nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

« L'art de la médecine consiste à distraire le malade pendant que la nature le guérit », Voltaire.

N'hésitez pas à donner vos avis sur la nouveauté « Newsletter » que le RAOUL vous propose ! Que souhaitez-vous avoir de plus dans cette dernière etc ...

Pour toute information, pour tous soucis rencontrés, l'équipe du RAOUL-IMG est là pour vous et n'hésitez pas à l'interpeller !!

L'équipe du RAOUL-IMG.

